



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

## **ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES**

26, Rue de l'Épitaphe  
CS 51813  
25030 BESANCON

Personne habilitée à représenter le pouvoir adjudicateur :  
**Directeur de l'ENSMM**

Comptable Assignataire :  
**Agent Comptable de l'ENSMM**

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

# **Elaboration d'un business plan Pour la plateforme d'excellence Oscillator Imp**

**REFERENCES DU MARCHE : 2019-0008-OSCILLIMP-BUSPLAN**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 16 SEPTEMBRE 2019 à 12h00**

Le présent RC comporte 3 feuillets numérotés de 1 à 3

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

La présente demande concerne l'élaboration d'un business plan pour la plateforme d'excellence Oscillator Imp.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DU MARCHÉ

### 2.1 Etendue de la consultation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en application de l'art. 28 du Code des Marchés Publics.

**Ce marché n'est pas alloti.**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.2 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement. Le paiement s'effectuera suivant les règles de la Comptabilité Publique dans les délais fixés à l'article 98 du Code des Marchés Publics (soit actuellement 30 jours à réception des factures), à compter de la réception des factures au Service Financier de l'ENSMM.

Les factures ne pourront être émises par le titulaire qu'après émission de la décision d'admission de la part de l'ENSMM.

### 2.3 Délai d'exécution

L'exécution du marché **sera effective sous six mois.**

### 2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours ; ce délai court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats autorisés à présenter une offre (application des art. 43 et 47) auront à produire un dossier complet comprenant les pièces contractuelles figurant dans les articles 44 à 50 :

- l'acte d'engagement signé tel que défini à l'art.11 du CMP (document DC3)
- le cahier des clauses administratives particulières signé – CCAP,
- le cahier des clauses techniques particulières signé – CCTP,
- la lettre de candidature (ancien document DC1) en français obligatoirement selon modèle fourni,
- la déclaration du candidat (ancien document DC2) en français obligatoirement selon modèle fourni,
- le présent règlement de consultation signé.

Le ou les candidats au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché doivent pouvoir produire en outre (art.46 du CMP) l'état annuel des certificats produits.

Le ou les candidats retenu(s) disposent d'un délai de quinze jours à compter de la demande de l'ENSMM pour produire ces documents.

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de service (CCAG/FCS) est réputé être connu par le candidat et n'est pas joint matériellement au présent marché.

## ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères énumérés ci-après.

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Business plan proposé par le prestataire | 40% |
|---|-----|

2. Prix	10%
3. Expérience	30%

Le détail est précisé dans le CCTP.

Dans le cadre de la procédure adaptée, l'ENSMM se réserve le droit de négocier les offres des candidats les mieux classés.

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

Les candidats transmettent leur offre :

- soit sous pli cacheté ; l'enveloppe doit contenir les pièces relatives à la candidature ainsi que les offres. Les plis seront envoyés en recommandé avec demande d'avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

**ENSMM**  
**Service Financier**  
**MAPA 2019-0008-OSCILLIMP-BUSPLAN**  
**26 Rue de l'Épitaphe**  
**CS 51813**  
**25030 BESANCON CEDEX**

- Soit sur le profil d'acheteur public « [achatpublic.com](http://achatpublic.com) »